

Conseil Départemental de l'Energie - Formation Radiotéléphonie

Compte-rendu

Communes	N° Site	Lieu-dit	Opérateur	CDE	Résultats
Baron	C2_162_A1	C1 route de Rosières 60300 Baron	Orange	20/01/2012	<p>Avis de la DREAL : avis favorable mais il serait bon d'avoir des photographies de meilleure qualité, tant par la netteté que par la luminosité.</p> <p>Avis de la DGAC : pas d'objection.</p> <p>Avis ARS : pas d'avis.</p> <p>Avis DDT : Y a-t-il un ou deux opérateurs ? <i>Réponse opérateur : Deux.</i> Ce projet est-il déconnecté du projet Sinérail ? <i>Réponse opérateur : RFF a ses propres pylônes, ils peuvent demander une réhausse. Ce n'est pas le cas sur ce pylône.</i> Avez-vous les autorisations SNCF ? <i>Réponse opérateur : Oui. L'opérateur ajoute que la structure va être renforcée, des renforts sont faits à l'intérieur. Il pense que l'impact visuel sera minime.</i> Avis plutôt favorable vu l'environnement de la ligne TGV et des pylônes Haute Tension.</p> <p>ROSO : Il s'agit d'une rehausse de pylône existant à proximité immédiate de la ligne de chemin de fer. La hauteur passe de 36 à 39 m. L'impact visuel est déjà négatif, il le sera davantage. A quelle distance de la voie de chemin de fer se situe le pylône, à plus ou moins de 39 m ? <i>Réponse opérateur : A plus de 39 m.</i> A-t-on évalué le risque que le pylône ne s'abatte sur les voies en cas de forte tempête ? <i>Réponse opérateur : Oui.</i> A quelle distance des pylônes électriques ? <i>Réponse opérateur : Assez loin.</i> Conclusion : pas d'avis défavorable sur ce dossier mais encore quelques réserves à prendre en compte selon l'avis des autres membres de la commission.</p> <p>Avis du STAP : L'implantation se situe à 1816 m de l'église de Baron, classée monument historique en 1840. Avis défavorable. Le pylône existant est déjà d'une esthétique catastrophique. Un pylône de plus de 36 m ne peut être accepté. Prévoir une implantation en dessous des antennes existantes, ou sur un pylône haute tension dans les parages.</p> <p>Conseil : Avis favorable du Conseil</p>

Conseil Départemental de l'Energie - Formation Radiotéléphonie

Compte-rendu

Saint Vaast les Mello	18547-A1 (2ème passage)	Résidence Sycomores Impasse des Petits Bois 60660 Saint Vaast les Mello	Orange	20/01/2012	<p>Avis de la DREAL : avis favorable.</p> <p>Avis de la DGAC : pas d'objection.</p> <p>Avis ARS : pas d'avis.</p> <p>Avis DDT : favorable au projet. Les cheminées sont mieux intégrées par rapport au premier projet même si la présence de deux cheminées peuvent surprendre sur un toit nu. Est-il possible de descendre sur les pignons ? <i>Réponse opérateur : L'OPAC ne veut pas.</i> A partir du moment où l'on est dans un périmètre MH, il s'agit de bien expliquer les impératifs techniques lors de la première présentation. <i>Réponse opérateur : Ceci a été évoqué lors de la précédente présentation.</i> Il serait souhaitable d'expliquer ce problème de hauteur directement avec le STAP. <i>Réponse opérateur : Serait-il possible d'aller sur place avec un représentant de l'ABF ?</i> Ne pouvant répondre à la place de l'ABF, nous vous invitons à prendre contact avec eux.</p> <p>ROSO : A la lecture du dossier et de l'historique, il apparaît que des efforts ont été réalisés pour une implantation plus discrète. Il est regrettable de constater l'impact négatif des 2 cheminées sur l'architecture globale de l'habitat plutôt cohérente et harmonieuse (vues 19 et 21 au photomontage). Les cheminées sont cependant préférables au pylône ou à une implantation sur l'église du 11ème et 12ème siècle. A ce propos, est-ce la photo n°17 qui indique une prise de vue à partir de l'église ? <i>Réponse opérateur : Il s'agit de la vue n°3.</i> Pour une meilleure compréhension des prises de vue, il serait préférable de préciser leurs adresses. Conclusion : pas d'avis défavorable sur ce dossier mais encore quelques réserves à prendre en compte selon l'avis des autres membres de la commission.</p> <p>Avis du STAP : Le projet est à 350 m de l'église classée monument historique. Avis défavorable en l'état. Dans le premier avis de l'Architecte des Bâtiments de France du 21 octobre 2011, il avait été demandé de réduire la hauteur de la cheminée. Les fausses cheminées sont toujours trop hautes et semblent incongrues sur cette toiture. <i>Réponse opérateur : Il est impossible de baisser la hauteur des antennes, ce point avait déjà été signalé lors de la première présentation. Une autre implantation au sud de l'église, dans la vallée, obligerait à installer un pylône d'une hauteur de 45 à 50 m car pour avoir une couverture suffisante, il faudrait que l'antenne dépasse fortement les arbres pour pouvoir couvrir tout le village.</i></p> <p>Conseil : Avis défavorable du Conseil, étant dans un périmètre monument historique.</p>
-----------------------	-------------------------	---	--------	------------	---